

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

AMENDEMENT

N ° CD18

présenté par

Mme Riotton, Mme Lenne, Mme Mauborgne, Mme Bureau-Bonnard, M. Fugit, M. Roseren,
Mme Valetta Ardisson, Mme Lardet, M. Perea, M. Perrot, M. Morenas, Mme Roques-Etienne,
Mme Hammerer et Mme Cattelot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13 QUATER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.